

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 5
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 05 Septembre 2017

Le 11 septembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Olivier EYRAUD, Chantal NOEL (pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (pouvoir Marie-Christine THEVENET), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX (pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars-sur-Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Gaëlle LICHTLE

OBJET : FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Mme Brigitte COULON, 1^{ère} Vice-Présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du budget assainissement collectif qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 6 200,00 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à - 66 500,00 €

Cette décision modificative permet de payer les indemnités et honoraires dus par la communauté de communes dans le cadre du contentieux qui l'oppose à M. et Mme MOIROUX ; La dépense initialement prévue en investissement est intervenue en fonctionnement. Cette décision modificative concerne également des travaux sous convention, c'est-à-dire la rectification d'imputation des travaux de Bernoud à CIVRIEUX, ainsi que les nouveaux travaux Chemin de Guillermin à FAREINS.

Enfin l'achat de mobilier (opération 76-C/ 2184) financé par des crédits des dépenses imprévues pour un montant de 1 200 € HT. Une facture EDF concernant la STEP des bords de Saône sera acquittée par la CCDSV (C/6061) et remboursée par Véolia (C/778).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative n°1 du Budget Assainissement Collectif 2017 suivante :

FONCTIONNEMENT					dépenses	recettes	observations
D/R	n° Chap	n° compte	n° service	Libellés	modification de crédits	modification de crédits	
D	022	022	01	Dépenses imprévues	38 000,00		Provision contentieux MOIROUX
D	011	6226	811	Honoraires	2 000,00		
D	67	6712	812112	Pénalités	102 500,00		
D	011	6227	812112	frais d'actes et de contentieux	-40 000,00		
D	023	023	01	Virement à la section d'Invest.	-102 500,00		
D	60	6061	812112	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	6 200,00		Facturation EDF avec remboursement Véolia
R	77	778	812112	Autres produits exceptionnels		6 200,00	
				TOTAL	6 200,00	6 200,00	

INVESTISSEMENT					dépenses	recettes	observations	
D/R	Opér.	n° Chap	n° compte	n° service	Libellés	modification de crédits		modification de crédits
D	65	45	4581	81101	Travaux pour compte de tiers	-41 000,00		Travaux sous convention de mandat réalisés Hors Opération
D	H.O.	45	4581	81101	Travaux pour compte de tiers	41 000,00		
R	65	45	4582	81101	Travaux pour compte de tiers		-41 000,00	
R	H.O.	45	4582	81101	Travaux pour compte de tiers		41 000,00	
D	H.O.	45	4581	81115	Travaux pour compte de tiers	36 000,00		Travaux sous convention de mandat - Op 69 Programme 2016 - Fareins Chemin du Guillermin
R	H.O.	45	4582	81115	Travaux pour compte de tiers		36 000,00	
D	21	23	2315	812112	Travaux step des bords de Saône	-102 500,00		Provision contentieux MOIROUX
R	H.O.	021	021	01	Virement de la section de Fonct.		-102 500,00	
D	H.O.	020	020	01	Dépenses imprévues	-1 200,00		Acquisition de mobilier pour le service assainissement
D	65	21	2184	811	Mobilier	1 200,00		
					TOTAL	-66 500,00	-66 500,00	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **15 SEP. 2017** A Trévoux, le 11/09/2017
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170911-2017C85-FI
Affichage le : **15 SEP. 2017**

**Le Président,
Bernard GRISON**

